

## PRESS RELEASE

### DEME émet un emprunt obligataire sur 6 ans générant un intérêt de 4,145%

Le 23 janvier 2013

PB 344

*Zwijndrecht, 23 janvier (08:00 CET)* – Le Conseil d'Administration de DEME NV a décidé de procéder à l'émission d'un emprunt obligataire en Belgique d'un montant minimum attendu de 100.000.000 EUR et maximum de 200.000.000.EUR. Les obligations d'une valeur nominale de 1.000 EUR sont remboursables selon les conditions décrites dans le prospectus à 100% de leur valeur nominale le 14 février 2019 et généreront un intérêt annuel de 4,145%. Le rendement actuariel brut sur le prix d'émission s'élève à 3,79%.

La période d'offre s'étendra du 25 janvier 2013 (09:00 CET) jusqu'au 8 février 2013 (12:00 CET), sauf si clôture anticipée.

BNP Paribas Fortis, ING Belgium et KBC Bank agiront en qualité de joint lead managers pour cette émission. Belfius Bank, Econopolis et Bank Delen agiront en qualité de co-leader managers.

Un prospectus, approuvé par la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers) le 22 janvier 2013, décrivant l'opération et ses modalités pourra être obtenu auprès des institutions financières et consulté sur le site internet de DEME ([www.deme.be](http://www.deme.be)).

Cette opération vise à diversifier les sources de financement.

#### **À propos de DEME NV**

Le groupe de génie maritime, environnemental et de dragage belge DEME a acquis une position dominante sur le marché mondial dans plusieurs disciplines hydrauliques complexes et hautement spécialisées. Au départ spécialisé dans le dragage et la poldérisation, le groupe DEME a diversifié sa gamme de services pour y intégrer des solutions de génie maritime en mer, des services aux entreprises pétrolières et gazières, la construction de parcs éoliens offshore et des activités environnementales comme l'assainissement de sols, le recyclage de boues de dragage et la réhabilitation de friches industrielles ainsi que l'enlèvement d'épaves. Le groupe DEME est devenu un fournisseur de solutions globales et possède une flotte de navires parmi les plus modernes, les plus sophistiqués et les plus polyvalents pour le dragage et le génie maritime. DEME emploie plus de 4 200 personnes.

**Contact:**

**DEME N.V.**  
**Els Verbraecken**  
**Deputy CFO**  
T +32 3 250 53 23

**DEME N.V.**  
Ann Wittemans  
T +32 3 210 67 94  
M + 32 470 88 04 71  
[Wittemans.Ann@deme.be](mailto:Wittemans.Ann@deme.be)

INFORMATION IMPORTANTE

Les caractéristiques de l'offre telles que décrites ci-dessus ne forment qu'un sommaire des conditions des Obligations. Avant de prendre une décision d'investissement et d'exécuter une opération concernant les Obligations, les investisseurs doivent s'assurer qu'ils ont une compréhension correcte de l'opération et qu'ils peuvent se former une vue de manière indépendante concernant le caractère approprié de l'opération, compte tenu de leurs objectifs. Les investisseurs doivent s'assurer qu'ils disposent d'une information suffisante concernant l'émetteur et l'opération avant de prendre une décision d'investissement concernant les Obligations. Les investisseurs doivent prendre en considération les informations incluses dans le prospectus, y compris la description des facteurs de risques (tels que dans le prospectus) et non seulement ce communiqué.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'acheter des titres dans une juridiction quelconque dans laquelle une telle offre ou sollicitation serait illégale (sans respect des obligations en matière d'enregistrement ou sans respect des conditions pour l'exonération d'enregistrement).

Ce communiqué ne peut pas être distribué directement ou indirectement dans les Etats-Unis, le Canada, le Japon ou la Suisse ou toute autre juridiction ou une telle distribution serait illégale. Les Obligations ne peuvent pas être offertes aux Etats-Unis.

Dans l'Espace Economique Européen, autre qu'en Belgique, ce communiqué est uniquement adressé aux investisseurs qualifiés au sens de la Directive 2003/71/CE (telle que modifiée).

Aucun communiqué ou aucune information concernant les Obligations ne peut être fait au public dans d'autres juridictions que la Belgique, si les exigences légales n'ont pas été satisfaites. L'Emetteur n'est pas responsable de la violation de ces restrictions par une quelconque personne.